

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 3 décembre 2019

Délibération n°72 -2019 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-3, R 719-49 et suivants ;

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2020-2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait :
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 12 DEC. 2019

Document mis en ligne le : 12 DEC. 2019